

1993/1994 (Arrêté du 15 juillet 1992)

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Remarque : Une journée de vacances supplémentaire pourra être accordée au cours de l'année scolaire, sur une demande motivée du maire, fondée sur des nécessités locales (« Journée du Maire »).

Zone A : Académies de : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse

Rentrée scolaire des enseignants	Rentrée scolaire des élèves	Toussaint et 11 Novembre	Noël	Hiver	Printemps	Début des vacances d'été
Le lundi [06-09-1993]	Le mardi [07-09-1993]	Du jeudi [20-10-1993] au mardi [02-11-1993]	Du mardi [21-12-1993] au lundi [03-01-1994]	Du vendredi [25-02-1994] au lundi [10-03-1994]	Du samedi [23-04-1994] au lundi [09-05-1994]	Le mardi [05-07-1994]

Zone B : Académies de : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen , Strasbourg,

Rentrée scolaire des enseignants	Rentrée scolaire des élèves	Toussaint et 11 Novembre	Noël	Hiver	Printemps	Début des vacances d'été
Le lundi [06-09-1993]	Le mardi [07-09-1993]	Du jeudi [20-10-1993] au mardi [02-11-1993]	Du mardi [21-12-1993] au lundi [03-01-1994]	Du vendredi [18-02-1994] au lundi [07-03-1994]	Du samedi [16-04-1994] au lundi [02-05-1994]	Le mardi [05-07-1994]

Zone C : Académies de : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles

Rentrée scolaire des enseignants	Rentrée scolaire des élèves	Toussaint et 11 Novembre	Noël	Hiver	Printemps	Début des vacances d'été
Le lundi [06-09-1993]	Le mardi [07-09-1993]	Du jeudi [21-10-1993] au mardi [02-11-1993]	Du mardi [21-12-1993] au lundi [03-01-1994]	Du vendredi [11-02-1994] au lundi [28-02-1994]	Du samedi [09-04-1994] au lundi [25-04-1994]	Le mardi [05-07-1994]